Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Palmarolle tenue lundi le 4 mars 2024 à 19h, au 124 rue Principale, Palmarolle.

SONT PRÉSENTS:

Conseiller Josée Aubin (mairesse suppléante)

Lyne Vachon Sabrina Turgeon Nicole Hébert Trottier

M. Jeanot Goulet

ABSENCE (S): Mme Véronique Aubin (mairesse)

M. Yan Lavoie

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE:

Directrice générale Greffière-trésorière Isabelle Moisan

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 00 minutes.

Mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, madame Josée Aubin.

·

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 24-03-272

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE;
 - 2.1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2024 ;
- 3. AFFAIRES EN DECOULANT;
- 4. Depot de rapports et de documents;
- 5. DEPOT DE LA CORRESPONDANCE;
 - 5.1. TITRES MINIERS ACTIFS RECENSES DANS LES AIRS DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU SOUTERRAINE DE CATEGORIE 1;
 - 5.2. RAPPORT AVERTISSEUR DE FUMEE 2023;
- 6. URBANISME;
 - 6.1. DEMANDE DE CESSION DES LOTS 6 085 092 ET 5 049 386;
- 7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
- 8. RAPPORT DES DEPENSES ET REDDITION DES COMPTES A PAYER;
- 9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
- 10. PERIODE D'INFORMATION:
- 11. SECURITE INCENDIE;
- 12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
 - 12.1. AUTORISATION D'UN CONTRAT DE GRE A GRE POUR LA REPARATION DE NIDS DE POULES ;

- 12.2. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE MATERIAUX GRANULAIRES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS 2024;
- 13. HYGIENE DU MILIEU;
- 14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 14.1. MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU ;
 - 14.2. RECONNAISSANCE DU BENEVOLAT- RESEAU BIBLIO ATNQ;
- 15. EMPLOYES;
- 16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE REGLEMENT:
 - 16.1. DEPOT DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT NO 352 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NO 141 ;
 - 16.2. DEPOT ET PRESENTATION DU REGLEMENT NO 355 EMPRUNT ET POSE D'ENROBE BITUMINEUX POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS ;
 - 16.3. ADOPTION DU REGLEMENT NO 354 TARIFICATION DU SERVICE INCENDIE ;
 - 16.4 AVIS DE MOTION ET DEPOT DU REGLEMENT NO 356 MODIFIANT LE REGLEMENT 328 SUR LA PAIX ET LE BON ORDRE ;
 - 16.5 AVIS DE MOTION ET DEPOT DU REGLEMENT NO 357 MODIFIANT LE REGLEMENT 312 SUR LES NUISANCES ;
 - 16.6 AVIS DE MOTION PROJET DE REGLEMENT 358 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX
- 17. PERIODE DE QUESTIONS;
- 18. SUJETS DIVERS (VARIA);
- 19. LEVEE DE LA SEANCE.

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la mairesse suppléante, madame Josée Aubin, soit adopté tel que présenté tout en laissant le point des questions diverses ouvert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024

2.1. Résolution no 24-03-273

2.

Il est proposé par la conseillère Nicole Trottier, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit accepté tel que présenté.

3. AFFAIRES EN DÉCOULANT

4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

5. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

- 5.1. Titres miniers actifs recensés dans les aires de protection des captages d'eau souterraine de catégorie 1.
- 5.2. Rapport avertisseur de fumée 2023.

6. URBANISME

Demande de cession des lots 6 085 092 et 5 049 386

6.1. Résolution no 24-03-274

ATTENDU que M. Fernand Lemieux demande que les lots

6 085 092 et 5 049 386 lui soient cédés ;

ATTENDU que ces lots sont l'emprise d'un ancien chemin, dont

le tracé de la route 390 a été modifié par la courbe

actuelle;

ATTENDU que ces deux parcelles sont dans la continuité

linéaire du rang 6, de sorte qu'ils ont été rattachés au matricule 2890-45-4989 situé au sud de la route

390;

ATTENDU que cette connectivité audit matricule est une erreur

cadastrale qui a été corrigée en décembre 2023 par le MRNF à l'effet que l'ancien chemin est la propriété

de la municipalité de Palmarolle ;

ATTENDU que M. Fernand Lemieux a déposé un ancien plan

cadastral non-identifié sur lequel l'ancien chemin longe les lots 12 et 25, mais qu'aucune preuve n'est amenée selon quoi l'emprise de ce chemin en était

précédemment partie ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas l'intention d'exploiter les

lots 6 085 092 et 5 049 386 ni d'en faire l'entretien

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jeanot Goulet, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal cède gratuitement les lots 6 085 092 et 5 049 386 à M. Fernand Lemieux.

QUE le cessionnaire a 90 jours pour confirmer son intention d'acquérir les parcelles, et 120 jours pour procéder à l'acquisition par acte notarié.

QUE tout frais et honoraires professionnels soient à la charge du cessionnaire.

7. DEMANDE ET AUTORISATIONS

8. RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution no 24-03-275

ATTENDU que conformément aux dispositions du Code

municipal; la Municipalité de Palmarolle a instauré un règlement de gestion contractuelle par la résolution numéro 22-07-183 le 13 juillet 2022;

ATTENDU que le règlement 337 sur le contrôle et le suivi

budgétaire a été adopté le 13 juillet 2022;

ATTENDU que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans

un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le

suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été

instaurée en janvier 2013;

CONSIDÉRANT que le Code municipal à l'article 204 au premier

alinéa prévoit que le greffier-trésorier paie, à

même les fonds de la Municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer par le comité de finances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 29 février 2024, présentés par la directrice générale, madame Isabelle Moisan, soit acceptée telles que présentée, pour un montant total de cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et vingt-neuf cents (59 499.29 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la directrice générale, madame Isabelle Moisan, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de quarante-quatre mille quatre cent quarante-cinq dollars et six cents (44 445.06\$);

QUE la liste des salaires versés, au 29 février 2024, présentés par la directrice générale, madame Isabelle Moisan, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-cinq mille quatre cent soixante-dix-sept dollars et dix-sept cents (35 477.17\$).

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Isabelle Moisan, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE D'INFORMATION

11. SÉCURITÉ INCENDIE

9.

12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Autorisation d'un contrat de gré à gré pour la réparation de nids de poules

12.1. Résolution 24-03-276

ATTENDU que les chemins requièrent des réparations de nids

de poules au printemps;

ATTENDU que la réparation à l'asphalte froid consistait à épandre

1750 sacs en 2023, une opération à la fois couteuse et exposant les employés à des risques en matière de

SST;

ATTENDU que des réparations localisées à l'asphalte chaud

sont plus appropriées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sabrina Turgeon, appuyé par la conseillère Nicole Trottier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise un contrat de gré à gré avec une entreprise régionale en asphalte pour la réparation de nids de poules, pour une valeur de quinze mille dollars (15,000\$) avec taxes nettes, réparti au cours de la saison estivale 2024.

QU'une évaluation de notre réseau urbain et rural sera effectuée au préalable par le surintendant des travaux publics et/ou par le conseiller M. Jeanot Goulet, afin de cibler les endroits prioritaires.

Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de matériaux granulaires pour l'entretien des chemins 2024

12.2. Résolution no 24-03-277

ATTENDU

que la Municipalité de Palmarolle a besoin des quantités de matériaux granulaires suivants pour l'entretien des chemins 2024:

- 2350 tonnes métriques de MG-20 (gravier 0-34 po);
- 400 tonnes métriques de AB-10 (abrasif d'hiver);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jeanot Goulet, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise et mandate la directrice générale, greffière-trésorière ou la directrice générale greffière-trésorière adjointe à aller en appel d'offres pour l'achat de matériaux granulaires, pour les quantités ci-haut mentionnées.

•

HYGIÈNE DU MILIEU

13.

14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Modification des heures d'ouverture du bureau

14.1. Résolution no 24-03-278

ATTENDU que le bureau municipal est ouvert à la population du

lundi au vendredi de 9h à midi et de 12h30 à 16h tous

les jours;

ATTENDU que le service à la population est minime le vendredi,

en raison du faible achalandage et du nombre

d'appels entrants peu élevé;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par la conseillère Nicole Trottier, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise de modifier l'horaire d'ouverture du bureau du lundi au jeudi de 9h à 12h, et de 12h30 à 16h.

Reconnaissance du bénévolat - Réseau BIBLIO ATNQ

14.2. Résolution no 24-03-279

ATTENDU que le Réseau Biblio ATNQ et les municipalités ont

l'opportunité d'exprimer leur reconnaissance envers les bénévoles qui assurent le rayonnement de leur

bibliothèque locale;

ATTENDU que la municipalité de Palmarolle compte une

bénévole émérite au sein de sa bibliothèque

municipale, cumulant 20 ans de service actif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise une contribution de 50\$, partagée à parts égales entre le réseau Biblio et la municipalité, pour reconnaitre l'apport de Mme Sylvie Girard à la bibliothèque de Palmarolle au cours des 20 dernières années.

15. EMPLOYÉS

·_____

16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

16.1. Dépôt du Premier projet de Règlement no 352 modifiant le Règlement de zonage no 141

Le conseiller Jeanot Goulet dépose et présente le Premier projet de règlement 352 en mentionnant qu'il vise à agrandir les zones 101, 103 et 106; à apporter une modification aux conditions d'occupation des zones mixtes 100 à 104 et 106, et de la zone agricole 601; et à modifier le droit de stationnement en zones 700 à 703.

Considérant l'ajout de modifications, le présent Premier projet remplace celui déposé et présenté le 4 décembre 2023.

16.2. Dépôt et présentation du règlement no 355 – Emprunt et pose d'enrobé bitumineux pour l'entretien des chemins

Le conseiller Jeanot Goulet dépose et présente le projet de règlement en mentionnant qu'il vise un emprunt de cent-cinquante-mille dollars (150 000\$) et des travaux de pose d'enrobage bitumineux correctif sur les chemins.

Adoption du Règlement no 354 – Tarification du service incendie

16.3. Résolution n° 24-03-280

ATTENDU que la Municipalité de Palmarolle est régie par les

dispositions de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.

C-19) et de la loi sur les compétences municipale

(L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU que les dispositions des articles 244.1 et suivants de

la loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettant aux municipalités de règlementer en matière de tarification des biens, des services et des

activités de la Municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance

du 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sabrina Turgeon, appuyé par la conseillère Nicole Trottier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement no 354 concernant la tarification du service incendie.

QUE toute personne intéressée peut consulter le Règlement au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

16.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 356 modifiant le Règlement 328 sur la Paix et le Bon ordre

Avis de motion est donné par la conseillère Lyne Vachon, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le projet de Règlement no 356 modifiant le Règlement 328 sur la Paix et le Bon ordre. Une copie du

projet de Règlement est remise aux élu(e)s et publiée sur le site Web de la Municipalité de Palmarolle.

Dépôt et présentation du projet de Règlement no 356

La conseillère Lyne Vachon dépose et présente le projet de règlement 356 en mentionnant qu'il vise à modifier le Règlement 328 sur la Paix et le Bon ordre, avec dispense de lecture. Il vise à corriger une incohérence concernant l'abrogation du Règlement 328 au moment même de sa mise en vigueur, ainsi que les heures autorisées d'opération des gravières et sablières déjà régi par le règlement 312.

16.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 357 modifiant le Règlement 312 sur les Nuisances

Avis de motion est donné par la conseillère Sabrina Turgeon, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le projet de Règlement no 357 modifiant le Règlement 312 sur les Nuisances. Une copie du projet de Règlement est remise aux élu(e)s et publiée sur le site Web de la Municipalité de Palmarolle.

Dépôt et présentation du projet de règlement no 357

La conseillère Sabrina Turgeon dépose et présente le projet de règlement 357 en mentionnant qu'il vise à modifier le Règlement 312 sur les Nuisances, avec dispense de lecture. Il vise à éliminer l'article 22 défavorable à la compétitivité commerciale liée aux heures d'exploitation des carrières, gravières et sablières, tout en maintenant les clauses sur le bruit susceptible de troubler la paix, ainsi que les nuisances portant atteinte à la jouissance des droits communs.

16.6 Avis de motion – Projet de Règlement no 358 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

Avis de motion est donné par la conseillère Nicole Trottier, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement no 358 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux, autorisant un promoteur immobilier à développer des infrastructures et ensuite en faire la cession à la municipalité.

17.	PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC	
18.	SUJETS DIVERS (VARIA)	

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 24-03-281

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 19 heures et 35 minutes.

La présidente d'assemblée,	La secrétaire d'assemblée,
Josée Aubin	Isabelle Moisan
Mairesse suppléante	Directrice générale
	Greffière-trésorière